

étudier au...

Canada



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Au Canada, l'éducation relève de la compétence exclusive des provinces (10) et des territoires (3) du pays. Chaque établissement postsecondaire est régi par son propre règlement interne qui détermine la procédure et les conditions d'admission. Les universités sont francophones et/ou anglophones.

Types d'institutions

- ▶ **Universités**
- ▶ **Collèges**
 - > collèges, instituts, écoles polytechniques
 - > programmes pratiques conçus avec les entreprises et industries
 - > diplômes de baccalauréats, maîtrises et spécialisations
 - > reliés à une université

Vous pouvez étudier en français ou en anglais, ou encore dans les deux langues.

CANADA OU QUÉBEC ?

Le Québec offre un enseignement d'excellence, un rapport qualité-prix avantageux, le bilinguisme dans de nombreuses formations. La plupart des universités proposent des programmes d'anglais seconde langue.





DIPLÔMES

- ▶ **Diplôme d'études collégiales/College Diploma (sauf Québec)**
 - > 1 à 3 ans
- ▶ **Baccalauréat/Bachelor degree**
 - > 3 à 4 ans
- ▶ **Maîtrise/Master degree**
 - > 1 à 3 ans
- ▶ **DESS – Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (Québec)**
 - > 1 an
- ▶ **Doctorat/Ph.D.**
 - > 3 ans ou plus







INSCRIPTIONS

INSCRIPTION SUR DOSSIER

- ▶ Les critères varient selon les universités.
- ▶ Une mention au bac peut être exigée.
- ▶ Candidatez dans plusieurs universités.

DEMANDE D'ADMISSION ET DÉLAIS

- ▶ Demande en ligne sur le site de l'université
- ▶ Centralisation des demandes uniquement en
 - > Alberta
 - > Colombie britannique
 - > Ontario
- ▶ Délais variables selon les universités et les programmes
- ▶ Démarrez la procédure dès octobre.

www.cicdi.ca

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

- ▶ Sélectionnez votre université et votre programme d'études sur www.educanada.ca.
- ▶ Vérifiez les conditions d'admission et les délais pour le programme choisi.
- ▶ Obtenez une lettre d'acceptation de l'université.
- ▶ Passez éventuellement un test d'admission.

OBTENIR UNE AUTORISATION DE VOYAGE

- ▶ Demandez un permis d'études : demande en ligne sur <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete.html>. Avec le permis d'études, vous recevrez automatiquement une AVE ou autorisation de voyage électronique, qui remplace le visa pour les ressortissants UE.
Obtenez une lettre d'introduction : une fois que le IRCC (Immigration, Refugees and Citizenship Canada) aura approuvé votre demande, il vous enverra une lettre d'introduction indiquant que vous avez le droit d'étudier au Canada. Cette lettre devra être présentée au poste d'entrée au Canada (aéroport...).

Pour le Québec

Si vous partez étudier au Québec, vous devrez aussi obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) du gouvernement du Québec avant de demander un permis d'études.

Pour obtenir ce Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études, vous devez présenter une demande de sélection temporaire pour études en ligne.

www.quebec.ca/

PRÉPARER UN TEST DE LANGUE

Si vous optez pour une université anglophone, prévoyez de passer un test de langue (TOEFL ou IELTS).





FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais de scolarité diffèrent selon les provinces canadiennes. Il faut compter entre 8.000 € à 23.000 € par an suivant le cursus. Renseignez-vous auprès de l'université sur une possible exonération des frais d'inscription.

BOURSES D'EXEMPTION DES FRAIS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES

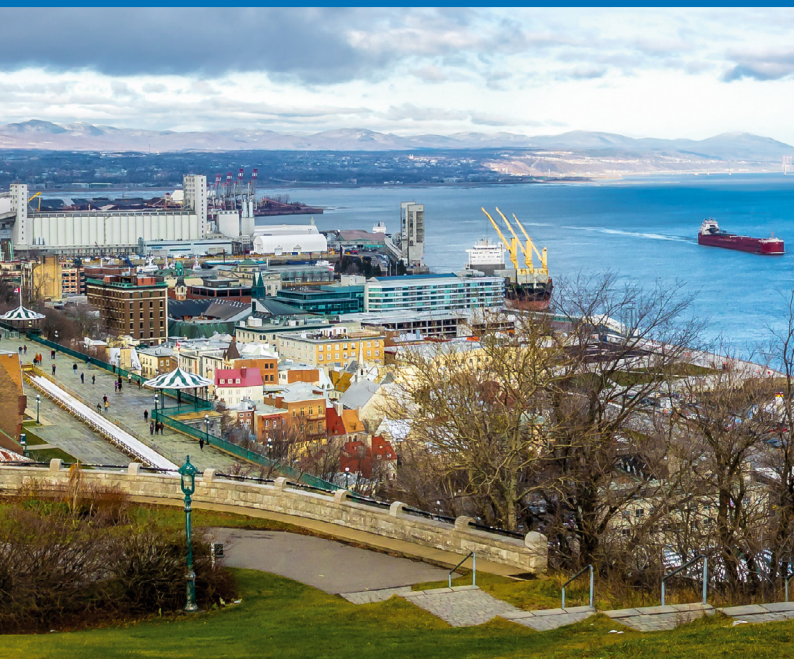
Dans le cadre de l'entente de coopération signée entre le Québec et le Luxembourg, le Gouvernement du Québec accorde aux étudiants luxembourgeois des bourses d'exemption des frais de scolarité supplémentaires ; l'étudiant luxembourgeois, boursier du Gouvernement québécois, paie donc les mêmes frais d'inscription qu'un étudiant québécois, et non pas les frais majorés dus par les étudiants internationaux.

Délais de soumission de la demande :

- ▶ 30 septembre pour le semestre d'hiver
- ▶ 30 avril pour le semestre d'automne

Plus d'infos sur

<https://mengstudien.public.lu/fr/aides-financieres/bourses-etrangees.html>



MOTEURS DE RECHERCHE

- ▶ www.educanada.ca
- ▶ <https://www.quebec.ca/education/universite/etudier>

SITES UTILES

- ▶ www.cicdi.ca
- ▶ www.canada.ca
- ▶ Gouvernement du Québec www.quebec.ca



VIE ÉTUDIANTE

ACEL

L'ACEL (Association des Cercles d'Étudiants Luxembourgeois) vous informe sur tous les aspects de la vie étudiante :

- ▶ logement
- ▶ sécurité sociale
- ▶ jobs
- ▶ stages étudiants



www.acel.lu

Consultez également les sites web des universités et la page « Vivre au Canada » du site officiel EduCanada.

www.educanada.ca





AIDE FINANCIÈRE

AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS

- ▶ Le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur octroie des bourses d'études et un prêt étudiant à toute personne inscrite dans un programme d'études supérieures et remplissant certaines conditions.
- ▶ L'aide financière est accordée uniquement pour des formations menant à un diplôme reconnu !
- ▶ Contactez le service Aides financières du ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur en cas de doute aide-fi@mesr.etat.lu.

Délais de demande

- ▶ du 1^{er} août au 30 novembre (semestre d'hiver)
- ▶ du 1^{er} janvier au 30 avril (semestre d'été)

Formations éligibles

Consultez la rubrique [formations éligibles](http://www.mengstudien.lu) sur www.mengstudien.lu.



Tout savoir sur la procédure de la demande et les conditions d'octroi

www.mengstudien.lu

(avec possibilité de faire une [simulation](#))



Faites votre demande en ligne sur www.guichet.lu !

MyGuichet.lu

www.mengstudien.lu

- ▶ Études
- ▶ Aides financières
- ▶ Vie étudiante



*meng***studien.lu**

by MESR



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Recherche
et de l'Enseignement supérieur

Contactez le service Information études supérieures du
ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur pour
vous assurer de la reconnaissance du diplôme envisagé !
etudes@mesr.etat.lu

www.mengstudien.lu



Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

18-20, montée de la Pétrusse • L-2327 Luxembourg • Tél.: 247-88650

E-mail: etudes@mesr.etat.lu • aide-fi@mesr.etat.lu

www.mengstudien.lu

Photos : © [stock.adobe.com](https://www.stock.adobe.com)

Édition 2023/2024